

INPI

Aide en ligne

Procédure en nullité

Le portail de l'opposition, de la nullité et de la déchéance vous permet :

- De faire une demande en nullité
- D'intervenir dans le cadre d'une demande en nullité
- De vous constituer mandataire dans le cadre d'une demande en nullité

Table des matières

Faire une demande de nullité en ligne	3
Questions d'ordre général sur la procédure en nullité	3
Accueil	3
Intervenants	5
Marque contestée	15
Motif(s) de la demande.....	23
Motif(s) relatif(s)	24
Création d'un motif relatif « Marque »	25
Création d'un motif relatif « Marque de renommée »	28
Création d'un motif relatif « Atteinte au nom, à l'image et à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI »	31
Création d'un motif relatif « Atteinte au nom d'une entité publique »	34
Création d'un motif relatif « Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b) »	35
Création d'un motif relatif « Indication géographique (au sens de l'article L 722-1 a et c) »	37
Création d'un motif relatif « Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque »	38
Création d'un motif relatif « Dénomination ou raison sociale »	40
Création d'un motif relatif « Nom commercial ou enseigne »	41
Création d'un motif relatif « Nom de domaine »	43
Motif(s) absolu(s)	45
Exposé des moyens	47
Annexes.....	48
Récapitulatif	50
Agir dans le cadre d'une demande en nullité en ligne	53
Affichage d'un dossier	54
Transmettre un document	55
Demander le rattachement à un dossier en tant que titulaire de la marque contestée	57
Se constituer mandataire dans un dossier.....	59

Faire une demande de nullité en ligne

Le guide est destiné à vous assister dans la formation et dans la gestion d'une demande de nullité en ligne sur un espace sécurisé.

L'e-procédure « Nullité » permet à toute personne de déposer électroniquement une demande en nullité à l'encontre d'une marque enregistrée et d'intervenir dans le cadre d'une demande en nullité en cours de procédure.

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL SUR LA PROCEDURE EN NULLITE

Si vous avez des questions d'ordre général sur la procédure en nullité vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse suivante :

<https://www.inpi.fr/fr/valoriser-vos-actifs/faire-vivre-votre-marque>

Pour plus de précision sur la formation d'une demande en nullité, vous pouvez consulter les directives sur les procédures en nullité et en déchéance Marque à l'adresse suivante :

<https://www.inpi.fr/fr/directives>

Pour toutes autres informations concernant les démarches et formalités à accomplir auprès de l'INPI, vous avez également la possibilité de contacter notre service d'information INPI Direct par téléphone au **+33 (0)1 56 65 89 98** ou par courriel à contact@inpi.fr.

De plus, si vous le souhaitez, pour être conseillé dans votre projet, vous pouvez prendre contact avec :

- un Conseil en Propriété Industrielle, voir notre annuaire sur <http://www.inpi.fr/fr/acces-rapide/annuaire-des-conseils-en-pi.html>
- un avocat sur <http://cnb.avocat.fr/>.

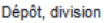
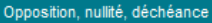
ACCUEIL

Cette aide est accessible sur le portail de l'opposition, de la nullité et de la déchéance. Cette page vous permet de former une demande en nullité et de suivre l'avancement d'une demande en nullité en cours.

Des corbeilles sont visibles sur la page d'accueil. Elles vous permettent de connaître l'étape d'avancement de votre ou vos demande(s) en nullité :

- « Projets et sauvegardes » : cette corbeille vous permet de consulter vos brouillons.
- « Dossiers en cours d'examen, y compris marques internationales désignant la France » : cette corbeille vous permet de consulter vos dossiers en cours d'examen par l'INPI (Un champ recherche vous permet de trouver votre dossier par référence ou numéro national et un autre filtre vous permet de trier vos dossiers par procédure).

- « *Nouvelles notifications* » : cette corbeille vous permet de consulter les nouveaux courriers émis par l'INPI et qui n'ont pas encore été consultés de votre part.
- « *Dossiers terminés* » : vous trouvez dans cette corbeille les demandes en nullité qui sont terminées devant l'Institut (demandes en nullité dont les décisions ont été rendues et demandes en nullité clôturées).

Si vous souhaitez demander la nullité d'une marque, depuis l'accueil du portail marques, en haut à gauche, cliquez sur  Accueil |  Dépôt, division  Opposition, nullité, déchéance .

Puis, une fois présent sur la page de l'opposition, nullité, déchéance, cliquez sur  en haut à droite de la page.

Une nouvelle page s'affiche avec un menu déroulant comportant l'ensemble des étapes pour former une demande en nullité.

Les rubriques doivent être remplies dans l'ordre.

FORMER UNE DEMANDE DE NULLITÉ

1 Intervenants

Demandeur(s) >
 Mandataire
 Destinataire
 Titulaire(s) de la marque
 contestée
 Signataire

2 Marque contestée

3 Motif(s) de la demande

4 Exposé des moyens

5 Annexes

6 Récapitulatif

7 Paiement

Vous pouvez tout d'abord créer votre « référence ». Celle-ci n'est pas obligatoire.

Référence client

Votre référence client

Elle vous sera utile pour retrouver votre demande en nullité non finalisée parmi d'éventuels brouillons ou pour chercher votre dossier au sein de la corbeille « *Dossiers en cours d'examen* ». Elle sera reprise lors du récapitulatif généré à la fin de l'acte de demande en nullité.

Attention : cette donnée est stockée en clair afin de faciliter les opérations de recherche. Elle ne doit contenir aucun élément confidentiel.

INTERVENANTS

FORMER UNE DEMANDE DE NULLITÉ

1 Intervenants

Demandeur(s) >
Mandataire
Destinataire
Titulaire(s) de la marque
contestée
Signataire

2 Marque contestée

3 Motif(s) de la demande

4 Exposé des moyens

5 Annexes

6 Récapitulatif

7 Paiement

Cette étape a pour objectif d'identifier les intervenants c'est-à-dire le ou les demandeurs (la ou les personnes qui demandent la nullité d'une marque), le mandataire s'il y en a un, le destinataire des correspondances ainsi que le signataire qui est la personne titulaire du compte e-procédures de connexion aux services en ligne.

Il ne peut y avoir qu'un seul mandataire, un seul destinataire et un seul signataire.

DEMANDEUR :

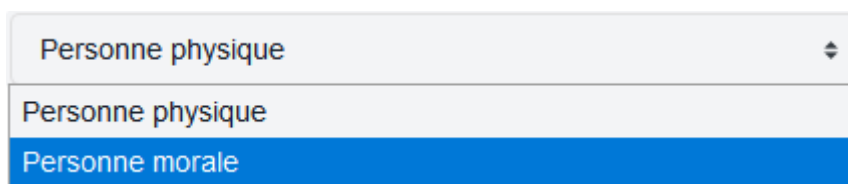
Une demande en nullité peut être formulée au nom d'un ou plusieurs demandeurs, personnes physiques ou morales.

Lorsque vous cliquez sur « *Demandeur(s)* », un certain nombre d'informations vous sont demandées.

Si le demandeur est le titulaire du compte e-procédures de connexion, le bouton [Je suis le demandeur](#) situé en haut à droite du formulaire permet la saisie automatique des informations du compte de connexion.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Précisez tout d'abord si le demandeur est une « *Personne physique* » ou une « *Personne morale* » dans le menu déroulant :



Le menu déroulant affiche deux options : "Personne physique" et "Personne morale". L'option "Personne morale" est actuellement sélectionnée et mise en évidence par une barre bleue.

Si le demandeur est une personne physique, sont obligatoires ses :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse complète

Si le demandeur est une personne morale, sont obligatoires ses :

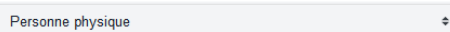
- Dénomination ou Raison sociale
- Forme juridique
- Adresse complète

Attention : le demandeur personne morale ne peut être identifié par une enseigne.

Cas particulier de la société en cours de formation :

L'identification d'une personne morale en cours de formation se fait par le biais de la personne physique qui la représente.

Pour cela il convient de choisir



Le menu déroulant affiche l'option "Personne physique".

Le bouton apparaîtra alors de la manière suivante : ☐ J'agis au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation A ce stade, la demande en nullité est effectuée au nom et pour le compte d'une entité en cours de formation. Il vous faudra alors indiquer la raison sociale de l'entité c'est-à-dire son nom.

Raison sociale de l'entité en cours de formation *

Une fois que toutes les informations ont été correctement remplies, cliquez sur

ENREGISTRER LE DEMANDEUR

RETOUR

Si vous souhaitez revenir en arrière, cliquez sur .

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au demandeur que vous venez de créer, cliquez sur « Demandeur(s) » :

1 Intervenants

Demandeur(s) >

Mandataire

Destinataire

Titulaire(s) de la marque contestée

Signataire

Puis cliquez sur l'icône  pour modifier le formulaire saisi :

Demandeur(s)

Il peut y avoir un ou plusieurs demandeurs. Il s'agit des personnes qui forment une demande en nullité contre une marque enregistrée.

Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

- Madame DUPONT MARIE
15 rue des minimes
92400 courbevoie
France



Cliquez sur

AJOUTER UN DEMANDEUR

si vous souhaitez ajouter plusieurs demandeurs.

MANDATAIRE :

Il s'agit de la personne chargée de représenter le ou les demandeurs devant l'INPI.

La désignation d'un mandataire est **obligatoire** si le ou les demandeurs ne sont ni domiciliés, ni établis en France, ni dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

Attention : Lorsqu'une personne agit pour le compte d'un demandeur qui n'est ni domicilié, ni établi en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, il doit obligatoirement s'identifier en tant que mandataire puisque le demandeur a l'obligation d'être représenté.

Le choix d'un mandataire est également obligatoire lorsque la demande en nullité est formée par plusieurs demandeurs. Dans cette hypothèse, la personne qui forme la demande en nullité doit obligatoirement s'identifier en tant que mandataire.

Pour ajouter un mandataire, cliquez sur

AJOUTER UN MANDATAIRE

Ce mandataire peut être :

- 1) Un **Conseil en Propriété Industrielle** bénéficiant de la mention « *marques, dessins et modèles* ». Pour obtenir des informations quant au rôle et aux fonctions des Conseils en Propriété Industrielle, vous pouvez consulter le site de la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle. Pour connaître la liste des Conseils en Propriété Industrielle cliquez sur le lien suivant : <http://www.inpi.fr/fr/acces-rapide/annuaire-des-conseils-en-pi.html>.
- 2) Un **Avocat**.
- 3) Une **personne inscrite sur la liste spéciale L.422-5** munie d'un pouvoir de représentation.
- 4) Un **professionnel d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen** habilité à représenter toute personne auprès de l'office de propriété industrielle de son pays (Mandataire EEE).
- 5) L'un des **demandeurs** désignés comme mandataire en cas de pluralité de demandeurs (co-demandeur mandataire) muni d'un pouvoir de représentation.
- 6) Un **représentant légal d'une société** établie dans l'Union Européenne ou l'Espace Economique Européen, contractuellement liée à la société demanderesse, muni d'un pouvoir de représentation.
- 7) Un **représentant légal d'un demandeur** personne physique (il s'agit des cas de tutelle, de curatelle ou si la demande en nullité est effectuée au nom d'un enfant mineur).

Un **pouvoir de représentation** est requis pour tous les mandataires (à l'exception des Conseils en Propriété Industrielle, des Avocats et des professionnels d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen habilités à représenter toute personne auprès de l'office de propriété industrielle de leur pays).

Il peut s'agir **d'un pouvoir général enregistré auprès de l'Institut**. Le pouvoir général permet d'éviter d'avoir à remplir un nouveau pouvoir pour chaque dépôt effectué pour le compte d'une même personne.

Si un pouvoir de représentation est requis, vous pouvez le transmettre en cliquant sur « *sélectionner* » comme indiqué ci-dessous :

Pouvoir * ⓘ

Sélectionner ...

Si le mandataire est titulaire du compte e-procédures de connexion, le bouton [Je suis le mandataire](#) permettra une saisie automatique des informations du compte de connexion.

Si le mandataire est un autre intervenant déjà identifié, le bouton [Copier les données d'un autre intervenant ▼](#) permettra une saisie automatique des informations relatives à cette autre personne. Un menu déroulant vous permet d'identifier la personne de votre choix parmi les différents intervenants.

S'il s'agit d'un nouvel intervenant, l'ensemble des informations suivantes devra être complété.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Sont obligatoires les :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Qualité. Un menu déroulant vous propose les différentes options possibles

J'agis en qualité de *

Sélectionner ...

- Adresse complète. Une aide à la recherche de l'adresse vous est proposée qui complètera automatiquement les champs :

Adresse

32 rue de paris
32 Rue de Paris 93100 Montreuil
32 Rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt
32 Rue de Paris 02100 Saint-Quentin
32 Rue de Paris 29200 Brest
32 Rue de Paris 60000 Beauvais

Une fois que vous avez renseigné toutes les informations relatives au mandataire, cliquez sur

ÉTAPE SUIVANTE

Si vous souhaitez revenir en arrière, cliquez sur .

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au mandataire que vous venez de créer, cliquez sur « *Mandataire* ».

1 Intervenants

Demandeur(s)

Mandataire >

Destinataire

Titulaire(s) de la marque contestée

Signataire

Si vous souhaitez le supprimer, cliquez sur

SUPPRIMER LE MANDATAIRE

DESTINATAIRE :

Vous devez ici identifier un interlocuteur unique.

Il sera le destinataire unique des correspondances envoyées par l'Institut pour la procédure en nullité. Il convient de le choisir avec soin. En effet, les correspondances sont adressées par courrier recommandé avec accusé de réception. Les délais de réponse courent à compter de la réception des courriers par le destinataire. Si le destinataire ne réclame pas le courrier dans le délai d'instance de La Poste, les délais de réponse continuent à courir.

Attention : lorsque la correspondance est à adresser à un interlocuteur se trouvant au sein d'une société, pensez à indiquer le nom de la personne ainsi que le nom de la société. Ces informations sont reprises à l'identique lors d'un envoi de courrier. Si le nom de la société n'est pas indiqué, le courrier risque de ne pas être distribué.

Pour identifier le destinataire, cliquez sur « *Destinataire* ».

Lorsque vous cliquez sur « *Destinataire* », un certain nombre d'informations vous sont demandées.

Si le destinataire de la correspondance est titulaire du compte e-procédure de connexion, le bouton [Je suis le destinataire des correspondances](#) permettra une saisie automatique des informations du compte de connexion.

Si le destinataire est un autre intervenant déjà identifié, le bouton [Copier les données d'un autre intervenant](#) permettra une saisie automatique des informations relatives à cette autre personne. Un menu déroulant vous permettra d'identifier la personne de votre choix parmi les différents intervenants.

S'il s'agit d'un nouvel intervenant, l'ensemble des informations suivantes devra être complété.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Sont obligatoires les :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse complète.

Une aide à la recherche de l'adresse vous est proposée qui complètera automatiquement les champs :

Adresse

32 rue de paris
32 Rue de Paris 93100 Montreuil
32 Rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt
32 Rue de Paris 02100 Saint-Quentin
32 Rue de Paris 29200 Brest
32 Rue de Paris 60000 Beauvais

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au destinataire que vous venez de créer, cliquez sur « *Destinataire* » pour accéder de nouveau au formulaire.

1 Intervenants

Demandeur(s)

Mandataire

Destinataire >

Titulaire(s) de la marque
contestée

Signataire

TITULAIRE DE LA MARQUE CONTESTEE :

Vous devez ici identifier le ou les titulaire(s) de la marque contestée dont la nullité est demandée et renseigner ses ou leurs coordonnées.

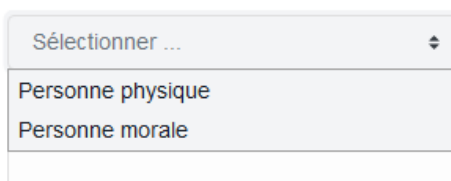
Pour identifier le titulaire de la marque contestée, cliquez sur « *Titulaire(s) de la marque contestée* ».

Un certain nombre d'informations vous sont alors demandées.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Précisez tout d'abord si le titulaire de la marque contestée est une « *Personne physique* » ou une « *Personne morale* » dans le menu déroulant :

Personne



A dropdown menu with a light blue header containing the text "Sélectionner ...". Below the header, there are two options: "Personne physique" and "Personne morale", both in a light blue background.

Si le titulaire de la marque contestée est une personne physique, sont obligatoires ses :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse complète

Si le titulaire de la marque contestée est une personne morale, sont obligatoires ses :

- Dénomination ou Raison sociale
- Forme juridique
- Adresse complète

Attention : le titulaire de la marque contestée personne morale ne peut être identifié par une enseigne.

Une fois que toutes les informations ont été correctement remplies, cliquez sur

ENREGISTRER LE TITULAIRE DE LA MARQUE CONTESTÉE

RETOUR

Si vous souhaitez revenir en arrière, cliquez sur .

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au titulaire de la marque contestée que vous venez de créer, cliquez sur « *Titulaire(s) de la marque contestée* » :



A list of intervenants with a blue header "1 Intervenants". The list includes: "Demandeur(s)", "Mandataire", "Destinataire", "Titulaire(s) de la marque contestée" (highlighted in blue with a right arrow), and "Signataire".

Puis cliquez sur l'icône  pour modifier le formulaire saisi :

Titulaire(s) de la marque contestée

Il peut y avoir un ou plusieurs titulaires de la marque contestée. Il s'agit du ou des propriétaires de la marque contestée.

Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

- Monsieur DURAND François
34 Avenue Thiers
33100 Bordeaux
France



AJOUTER UN TITULAIRE DE LA MARQUE
CONTESTÉE

Cliquez sur  si vous souhaitez ajouter plusieurs titulaires de la marque contestée.

SIGNATAIRE :

Le signataire est le titulaire du compte créé pour la connexion au portail de l'opposition, de la nullité et de la déchéance. Il n'est pas modifiable. Il doit avoir la qualité requise pour effectuer la demande en nullité. La qualité doit être indiquée.

Pour indiquer la qualité, cliquez sur le menu déroulant :

J'agis en qualité de *

- CPI
- Avocat
- Personne inscrite sur la liste L.422-5
- Mandataire EEE
- Demandeur
- Salarié de la personne morale mandataire
- Co-demandeur mandataire
- Salarié de la personne morale demanderesse
- Représentant légal au sein de la personne morale demanderesse (président, gérant...)
- Représentant légal au sein de la personne morale mandataire (président, gérant...)
- Représentant légal du demandeur personne physique

Vous devez sélectionner votre qualité parmi les différentes qualités proposées :

- 1) « **Demandeur** » si vous êtes la seule personne physique à effectuer la demande en nullité.
- 2) « **Représentant légal au sein de la personne morale demanderesse** » : sélectionnez cette qualité si vous êtes par exemple gérant, président, de la personne morale demanderesse. Les actionnaires ainsi que les associés n'ont pas qualité à représenter la personne morale demanderesse car ils n'en font pas nécessairement partie.
- 3) « **Représentant légal du demandeur personne physique** » : il s'agit des cas de tutelle, de curatelle ou si la demande en nullité est effectuée au nom d'un enfant mineur.
- 4) « **Salarié de la personne morale demanderesse** » : lorsque vous n'êtes pas le gérant/président de la société demanderesse mais un salarié, sélectionnez cette qualité.
- 5) « **Conseil en Propriété Industrielle** » : Si vous êtes un Conseil en Propriété Industrielle, sélectionnez cette qualité et non « *Représentant légal au sein de la personne morale mandataire* ». En effet, les Conseils en Propriété Industrielle sont habilités à représenter un tiers en tant que personnes physiques et non en tant que personne morale.
- 6) « **Avocat** » : Si vous êtes Avocat, sélectionnez cette qualité et non « *Représentant légal au sein de la personne morale mandataire* ». En effet, les Avocats sont habilités à représenter un tiers en tant que personnes physiques et non en tant que personne morale.
- 7) « **Personne inscrite sur la liste L.422-5** ».
- 8) « **Mandataire EEE** ».
- 9) « **Co-demandeur mandataire** » : sélectionnez cette qualité si vous êtes plusieurs demandeurs.
- 10) « **Représentant légal au sein de la personne morale mandataire** » : lorsque vous effectuez la demande en nullité pour le compte d'une société à laquelle vous êtes contractuellement liée, sélectionnez cette qualité si vous êtes par exemple gérant, président, de la personne morale mandataire. Les actionnaires ainsi que les associés n'ont pas qualité à représenter la personne morale demanderesse car ils n'en font pas nécessairement partie.
- 11) « **Salarié de la personne morale mandataire** » : lorsque vous effectuez la demande en nullité pour le compte d'une société à laquelle vous êtes contractuellement liée et que vous êtes salarié de la société mandataire, sélectionnez cette qualité.

Attention : si vous renseignez une qualité qui nécessite la présence d'un intervenant mandataire, un message vous le rappellera de la façon suivante :

J'agis en qualité de *

Cette qualité exige la présence d'un mandataire

ÉTAPE SUIVANTE

Une fois que vous avez renseigné la qualité du signataire, cliquez sur

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

Si vous souhaitez revenir en arrière, cliquez sur

Si vous souhaitez modifier les informations relatives au signataire que vous venez de créer, cliquez sur « *signataire* » pour accéder à la modification des données.

1 Intervenants

Demandeur(s)

Mandataire

Destinataire

Titulaire(s) de la marque
contestée

Signataire



MARQUE CONTESTEE

FORMER UNE DEMANDE DE NULLITÉ

1 Intervenants

Demandeur(s)

Mandataire

Destinataire

Titulaire(s) de la marque
contestée

Signataire

2 Marque contestée



3 Motif(s) de la demande

4 Exposé des moyens

5 Annexes

6 Récapitulatif

7 Paiement

Cette étape a pour objectif d'identifier la marque à l'encontre de laquelle la nullité est demandée. La demande en nullité peut être faite à l'encontre d'une marque française ou de la partie française d'un enregistrement international.

Attention : La demande en nullité ne peut porter que sur une seule marque.

- 1) Pour renseigner les informations sur la marque contestée, cliquez sur l'onglet « *marque contestée* ».
- 2) Vous devez alors Indiquer si cette dernière est une **marque française** ou une **marque internationale désignant la France** en cliquant sur le bouton approprié :

Vous contestez une

Marque française

Marque internationale ayant effet en France

- 3) Dans le cas d'une demande en nullité à l'encontre d'une **marque française** :

En cliquant sur le bouton « *Marque française* », l'écran ci-dessous apparaît :

Numéro national *

Numéro

Vérifier

Type de marque *

Choisir un type de marque

Désignation de la marque contestée

Désignation

Date de dépôt *

jj/mm/aaaa

Date d'enregistrement *

jj/mm/aaaa

Copie de la marque contestée * ⓘ

Téléversez votre document

Une priorité est-elle revendiquée ?



La demande en nullité porte-t-elle sur l'intégralité des produits et services ?



Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Vous devez d'abord indiquer le numéro national de la marque contestée, sans espace et sans son millésime (exemple : 4205268) puis cliquer sur [Vérifier](#) pour charger les informations relatives à la marque :

Numéro national * 4205268 Vérifier Type de marque * Marque semi-figurative Désignation de la marque contestée M MARQUES INPI Date de dépôt * 07 / 07 / 2015 Date d'enregistrement * 18 / 12 / 2015	Copie de la marque contestée * Téléversez votre document Une priorité est-elle revendiquée ? ☐ La demande en nullité porte-t-elle sur l'intégralité des produits et services ? ☐
---	---

En cliquant sur « Vérifier », les données relatives à la marque contestée sont automatiquement insérées dans les champs obligatoires.

Attention : il vous appartient de vérifier l'exactitude des données ainsi pré-remplies. L'Institut ne sera pas responsable en cas d'erreur concernant ces données.

Certains champs peuvent rester vides malgré le chargement automatiquement. Dans ce cas, il convient de remplir manuellement les données manquantes.

Vous pouvez insérer ou modifier ces données manuellement. Il convient alors de respecter les règles de remplissage suivantes :

- **N° national** : ce numéro correspond au numéro de la demande d'enregistrement sans espace et sans son millésime. *Exemple* : 4205268.
- **Type de marque** : Permet de désigner le type de la marque contestée.
- **Désignation de la marque contestée** : il s'agit du nom de la marque contestée. Elle peut être identifiée par des lettres, des chiffres et/ou des caractères spéciaux. Si la marque contre laquelle vous faites la demande en nullité est purement figurative (c'est-à-dire constituée uniquement d'un dessin sans lettres, chiffres ou mots), vous pouvez par exemple indiquer dans ce champ « *marque figurative* ».
- **Date de dépôt** : il s'agit de la date à laquelle la marque contestée a été déposée à l'Institut. Ce champ est à remplir de la façon suivante : JJ/MM/AAAA.
- **Date d'enregistrement** : il s'agit de la date à laquelle la marque contestée a été enregistrée par l'Institut. Ce champ est à remplir de la façon suivante : JJ/MM/AAAA.

- 4) Dans le cas d'une demande en nullité faite à l'encontre de la partie française d'une **marque internationale** :

En cliquant sur le bouton « *Marque internationale ayant un effet en France* », l'écran ci-dessous apparaît :

Numéro d'enregistrement international * MIFR-Numéro Vérifier	Date d'octroi de la protection, le cas échéant jj / mm / aaaa
Type de marque * Choisir un type de marque	Copie de l'enregistrement international contesté * ⓘ Téléversez votre document
Libellé de la marque contestée Libellé	Une priorité est-elle revendiquée ? ☐
Date d'enregistrement international * jj / mm / aaaa	La demande en nullité porte-t-elle sur l'intégralité des produits et services ? ☐

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Vous devez d'abord indiquer le numéro de l'enregistrement international contesté, sans espace et sans son millésime (exemple : 605000) puis cliquer sur [Vérifier](#) pour charger apparaître les informations relatives à la marque :

Numéro d'enregistrement international * MIFR-605000 Vérifier	Date d'octroi de la protection, le cas échéant jj / mm / aaaa
Type de marque * Marque figurative	Copie de l'enregistrement international contesté * ⓘ Téléversez votre document
Libellé de la marque contestée ROMARIN	Une priorité est-elle revendiquée ? ☐
Date d'enregistrement international * 16 / 06 / 1993	La demande en nullité porte-t-elle sur l'intégralité des produits et services ? ☐

Attention : il vous appartient de vérifier l'exactitude des données ainsi pré-remplies. L'Institut ne sera pas responsable en cas d'erreur concernant ces données.

Certains champs peuvent rester vides malgré le chargement automatiquement. Dans ce cas, il convient de remplir manuellement les données manquantes.

Vous pouvez insérer ou modifier ces données ou pièce jointe manuellement. Il convient alors de respecter les règles de remplissage suivantes :

- **N° d'enregistrement international** : ce numéro correspond au numéro de l'enregistrement international sans espace et sans son millésime. *Exemple : 605000.*
- **Type de marque** : Permet de désigner le type de la marque contestée.

- **Libellé de la marque contestée** : il s'agit du nom de la marque contestée. Elle peut être identifiée par des lettres, des chiffres et/ou des caractères spéciaux. Si la marque contre laquelle vous faites la demande en nullité est purement figurative (c'est-à-dire constituée uniquement d'un dessin sans lettres, chiffres ou mots), vous pouvez par exemple indiquer dans ce champ « *marque figurative* ».
- **Date d'enregistrement international** : il s'agit de la date à laquelle la marque internationale a été enregistrée à l'OMPI. Ce champ est à remplir de la façon suivante : JJ/MM/AAAA.

5) Vous devez ensuite transmettre la **copie de la marque contestée**.

Dans le cas d'une demande en déchéance faite à l'encontre d'une marque française, en cliquant sur [Vérifier](#), la copie de la marque contestée, issue du Bulletin officiel, est automatique chargée.

Si vous souhaitez transmettre un autre fichier que celui qui a été automatiquement chargé ou si votre demande en nullité est faite à l'encontre d'une marque internationale ayant un effet en France, un fichier doit être télé-versé à partir de votre ordinateur.

Il convient alors de cliquer sur l'onglet « *Téléversez votre document* » pour avoir accès à vos données personnelles. [Téléversez votre document](#) .

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

Une fois le fichier télé-versé, les mentions suivantes apparaîtront, indiquant son titre sous forme de lien hypertexte permettant de consulter le fichier chargé :

Copie de l'enregistrement international contesté * 
 • [Copie marque contestée.pdf](#) 

Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur l'onglet « corbeille » : .

- 6) Si la marque contestée revendique la **priorité d'un dépôt étranger**, cliquez sur  et veuillez ensuite indiquer le pays et la date de ce dépôt :

Une priorité est-elle revendiquée ?



Pays *

Sélectionner un pays

Date *

jj / mm / aaaa

Vous pouvez sélectionner le pays concerné dans le menu déroulant. La date du dépôt étranger doit être au format JJ/MM/AAA.

7) Il vous est enfin demandé d'indiquer la **portée de la demande en nullité** :

La demande en nullité porte-t-elle sur
l'intégralité des produits et services ?



Il s'agit ici d'indiquer si votre demande en nullité est faite à l'encontre de TOUS les produits et/ou services de la marque contestée ou contre UNE PARTIE seulement.

Le choix est par défaut sur la position « Non ».

- Si votre demande en nullité porte sur l'intégralité des produits et/ou services de la marque contestée, cliquez sur le bouton qui apparaîtra ainsi :  . Vous n'avez alors rien à remplir.
- Si votre demande en nullité porte sur une partie seulement des produits et/ou services de la marque contestée, laissez le bouton sur la position  . Il convient alors de lister les produits et/ou services objets de la demande en nullité.

Dans le cas d'une demande en nullité à l'encontre d'une marque française et d'une marque internationale désignant la France :

Si après avoir indiqué le numéro national de la marque contestée vous avez cliqué sur le bouton

[Vérifier](#)

, le libellé de la marque s'affiche alors intégralement par classe de produits et/ou services dans la rubrique « **Produits et services de la marque contestée pour lesquels la demande en nullité est formée** ».

Afin de faire apparaître uniquement les produits et/ou services pour lesquels la demande en nullité est formée, **il convient de retirer du libellé tous les produits et/ou services qui ne sont pas concernés par la demande en nullité** :

- Soit :
 - En les supprimant du libellé, produit par produit et/ou service par service en les sélectionnant avec votre souris :

Numéro	Produits et services
  Classe 35	Publicité ; portage salarial ; optimisation du trafic pour des sites web ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; publication de textes publicitaires ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ;

- Ou en les supprimant du libellé, produit par produit et/ou service par service en cliquant sur le signe **X**, situé après chaque produit en glissant la souris sur le produit et ou service concerné.

Numéro	Produits et services
  Classe 35	Publicité ; portage salarial ; optimisation du trafic pour des sites web X ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; publication de textes publicitaires ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ;

Le résumé de vos modifications s'affiche alors en rouge :

Produits et services

Publicité ; portage salarial ; optimisation du trafic pour des sites web **➔** organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité **➔** publicité en ligne sur un réseau informatique ; publication de textes publicitaires ; location d'espaces publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; relations publiques ;

- Soit en supprimant toute une classe de produits ou de services :

En cliquant sur le symbole 

La classe supprimée apparaît alors de la façon suivante :

Numéro	Produits et services
  Classe 03	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ➔ préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ➔ savons ➔ parfums ➔ huiles essentielles ➔ cosmétiques ➔ dentifrices ➔ dépilatoires ➔ produits de démaquillage ➔ rouge à lèvres ➔ masques de beauté ➔ produits de rasage ➔ produits pour la conservation du cuir (cirages) ➔ crèmes pour le cuir ➔ dentifrices ➔ lotions pour les cheveux ➔

En cas d'erreur, vous pouvez réintégrer les classes supprimées en cliquant sur le bouton  .

Si vous n'avez pas utilisé la fonctionnalité « vérifier », les produits et ou services à l'encontre desquels vous souhaitez former la demande en nullité doivent être ajoutés manuellement, en cliquant sur « Ajouter une classe » :

Produits et services de la marque contestée pour lesquels la demande en nullité est formée

Cette rubrique vous permet de saisir des Produits et Services de la marque contestée pour lesquels la demande en nullité est formée.
Pour en savoir plus, [consulter l'aide en ligne](#).

[Ajouter une classe](#)

Indiquez tout d'abord la classe concernée au sein de la liste déroulante :

Classe

Classe 1

Énumération des Produits & Services *

Saisissez ici les produits et/ou services objets de la nullité.

AJOUTER

Puis indiquez manuellement les produits et services de la classe concernée :

Classe

Classe 9

Énumération des Produits & Services *

Saisissez ici les produits et/ou services objets de la nullité.

logiciels;

AJOUTER

Pour valider l'ajout d'une classe, cliquez sur « *ajouter* ».

La classe ajoutée apparaît alors de la façon suivante :



Classe 9

Logiciels+;

ÉTAPE SUIVANTE

Une fois l'ensemble des classes ajoutées, cliquez sur **ÉTAPE SUIVANTE** pour passer à la page relative aux motifs de la demande en nullité.

Attention : vérifiez bien les informations saisies et la portée de la demande en nullité avant de procéder au paiement de cette dernière. Une fois la demande en nullité validée, il ne vous sera plus possible de modifier ces informations.

MOTIF(S) DE LA DEMANDE

FORMER UNE DEMANDE DE NULLITÉ

1 Intervenants

Demandeur(s)
Mandataire
Destinataire
Titulaire(s) de la marque
contestée
Signataire

2 Marque contestée

3 Motif(s) de la demande >

4 Exposé des moyens

5 Annexes

6 Récapitulatif

7 Paiement

Cette rubrique vous permet d'identifier le ou les motifs invoqués à l'appui de la demande en nullité.
Au moins un motif doit être identifié parmi les motifs relatifs et absolus.

Motif(s) relatif(s)

Vous pouvez choisir un ou plusieurs motif(s) relatif(s) parmi la liste des motifs relatifs suivante :

- Marque
- Marque de renommée
- Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI
- Atteinte au nom d'une entité publique
- Indication géographique (au sens de l'article L.722-1 b)
- Indication géographique (au sens de l'article L.722-1 a et c)
- Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque
- Dénomination ou raison sociale
- Nom commercial ou enseigne
- Nom de domaine

Attention : en cas de pluralité de droits antérieurs invoqués, assurez-vous que le demandeur est bien le titulaire commun de tous ces droits.

Pour identifier un motif relatif, cliquez sur **AJOUTER UN MOTIF**.

Un menu déroulant apparaît vous permettant de choisir un motif :

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

Sélectionnez ensuite le motif désiré au sein du menu déroulant pour accéder au dit motif :

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

- Marque
- Marque de renommée
- Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI
- Atteinte au nom d'une entité publique
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)
- Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque
- Dénomination ou raison sociale
- Nom commercial ou enseigne
- Nom de domaine

Création d'un motif relatif « Marque »

1) Pour former la demande en nullité sur ce motif cliquez sur « Marque ».

Pour une marque, un certain nombre d'informations vous sont demandées.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Sont obligatoires les informations suivantes :

- L'identification de la marque invoquée à l'appui de la demande en nullité
- La qualité du demandeur
- Les informations relatives à la comparaison des produits et services et celles relatives à la comparaison des signes

IDENTIFICATION DE LA MARQUE ANTERIEURE

Il convient tout d'abord d'identifier la marque antérieure servant de base à la demande en nullité. Pour cela, sélectionnez le type de marque invoqué en utilisant le menu déroulant :

Identifiez la marque antérieure

Le demandeur est titulaire d'une *

Nom de la marque

Choisissez l'origine de la marque ⇅

Marque française

Marque internationale désignant la France

Marque internationale désignant l'Union Européenne

Marque de l'Union Européenne

Marque notoire au sens de l'article 6bis de la Convention de Paris

Selon le type de marque sélectionné, certaines informations vous sont demandées.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Vous devez obligatoirement transmettre une « Copie de la marque antérieure ». Un fichier doit alors être télé-versé à partir de votre ordinateur. Il convient de cliquer sur l'onglet « Sélectionner votre document » pour avoir accès à vos données personnelles.

Copie de la marque antérieure * ⓘ

Sélectionner votre fichier ⬇

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

Une fois le fichier téléversé, les mentions suivantes apparaîtront, indiquant son titre sous forme de lien hypertexte permettant de consulter le fichier chargé :

Copie de la marque antérieure * 

• [Copie marque antérieure.pdf](#) 

Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur l'onglet « corbeille » :  .

Cas particulier de la Marque Notoire au sens de l'article 6bis de la Convention de Paris :

La marque notoire est une marque non déposée, qui est connue d'une large fraction du public concerné par les produits et services invoqués à l'appui de la demande en nullité.

Pour identifier cette marque vous devez indiquer le type de marque.

Si la marque notoire que vous invoquez est **verbale** (c'est-à-dire une marque constituée de chiffres

Est une marque de type :

☐ verbale ☒ autre

et/ou de lettres et/ou de mots en caractères noirs), il convient de cliquer sur ☐ verbale qui par défaut est sur la position « Autre ». Le bouton apparaîtra alors de la manière suivante

Est une marque de type :

☒ verbale ☐ autre

. A ce stade, il devient alors obligatoire d'indiquer le nom de la marque notoire en renseignant le champ suivant :

Nom de la marque *

Si la marque notoire que vous invoquez est **figurative** (c'est-à-dire une marque constituée d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots) ou semi-figurative (c'est-à-dire une marque combinant des éléments verbaux, dessins et couleurs), il convient de laisser le champ « Type de marque » sur la position « Autre ». A ce stade, il devient alors obligatoire de fournir la représentation de la marque

Représentation du signe antérieur *

notoire invoquée selon les modalités expliquées ci-après.

Sélectionner votre fichier



Pour transmettre les documents obligatoires, à savoir une « Représentation du signe antérieur » et/ou un « Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur » un fichier doit être téléversé à partir de votre ordinateur. Il convient de cliquer sur l'onglet « Sélectionner votre fichier » pour avoir accès à vos données personnelles.

Sélectionner votre fichier



Attention : Le fichier téléversé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF. Seule la « **représentation du signe antérieur** » peut être fournie dans un fichier au format image.

DEMANDEUR :

Il convient d'indiquer la qualité du demandeur à l'aide du menu déroulant :

Demandeur

Qualité du demandeur *

Choisissez la qualité du demandeur ▾

Propriétaire dès l'origine
Propriétaire par suite d'une transmission de propriété
Licencié exclusif

Attention : Si le demandeur agit en qualité de « *propriétaire par suite d'une transmission de propriété* » ou en qualité de « *licencié exclusif* », devront être obligatoirement renseignés le numéro et la date de l'inscription au registre de la transmission de propriété ou de la licence exclusive.

N° d'inscription *	Date *
	jj/mm/aaaa

Dans le cas où vous souhaitez transmettre un « *justificatif de la transmission ou droit de licence* » un fichier doit être télé-versé à partir de votre ordinateur. Il convient de cliquer sur l'onglet « *Sélectionner votre fichier* » pour avoir accès à vos données personnelles.

Si nécessaire, un document (justificatif de la transmission ou droit de licence) peut être joint

Sélectionner votre fichier 

Une fois le fichier télé-versé, le fichier apparaît de la manière suivante :

Si nécessaire, un document (justificatif de la transmission ou droit de licence) peut être joint



- Justificatif de la transmission de propriété ou droit de licence.pdf 

Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur la « corbeille » rouge.

PRODUITS ET SERVICES :

Cette rubrique a pour objet d'indiquer dans un premier temps si les produits et services de la marque contestée sont identiques et/ou similaires aux produits et services de la marque invoquée, et, dans un second temps si la marque contestée est identique et/ou similaire à la marque invoquée.

Pour cela, il convient de cliquer sur les boutons  qui, par défaut, sont sur la position « Non ».

Le ou les boutons apparaîtront alors de la manière suivante :



Attention : il est obligatoire de positionner au moins un bouton sur  pour indiquer si les produits et services sont « *identiques* » ou « *similaires* » et de positionner au moins un bouton sur  pour indiquer si les signes en cause sont « *identiques* » ou « *similaires* ». Tous les champs peuvent être sur la position « *Oui* ».

- 2) Pour enregistrer votre motif relatif « *marque* », cliquez sur le bouton

VALIDER

Votre motif va alors apparaître dans le bloc « *Motif(s) relatif(s)* ».

- 3) Si ce motif est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

- 4) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur l'onglet  (*modifier*) ou  (*supprimer*). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.
- 5) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau motif à l'aide du menu déroulant :

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

- Marque
- Marque de renommée
- Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI
- Atteinte au nom d'une entité publique
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)
- Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque
- Dénomination ou raison sociale
- Nom commercial ou enseigne
- Nom de domaine

Création d'un motif relatif « *Marque de renommée* »

- 1) Pour former une demande en nullité sur la base d'une marque de renommée cliquez l'onglet « *Marque de renommée* ».

Pour une marque de renommée, un certain nombre d'informations vous sont demandées.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Sont obligatoires les informations suivantes :

- L'identification de la marque invoquée à l'appui de la demande en nullité
- La qualité du demandeur

IDENTIFICATION DE LA MARQUE DE RENOMMEE INVOQUEE A L'APPUI DE LA DEMANDE EN NULLITE

Il convient tout d'abord d'identifier la marque antérieure servant de base à la demande en nullité. Pour cela, sélectionnez le type de marque invoqué en utilisant le menu déroulant :

Identifiez la marque antérieure

Le demandeur est titulaire d'une *

Nom de la marque

Choisissez l'origine de la marque

Marque française

Marque internationale désignant la France

Marque internationale désignant l'Union Européenne

Marque de l'Union Européenne

Marque notoire au sens de l'article 6bis de la Convention de Paris

Selon le type de marque sélectionné, certaines informations vous sont demandées.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Vous devez obligatoirement transmettre une « Copie de la marque antérieure ». Un fichier doit alors être télé-versé à partir de votre ordinateur. Il convient de cliquer sur l'onglet « Sélectionner votre document » pour avoir accès à vos données personnelles.

Copie de la marque antérieure * 

Sélectionner votre fichier 

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

Une fois le fichier télé-versé, les mentions suivantes apparaîtront, indiquant son titre sous forme de lien hypertexte permettant de consulter le fichier chargé :

Copie de la marque antérieure * 

- [Copie marque antérieure.pdf](#) 

Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur l'onglet « corbeille » :  .

DEMANDEUR :

Il convient d'indiquer la qualité du demandeur à l'aide du menu déroulant :

Demandeur

Qualité du demandeur *

Choisissez la qualité du demandeur ▾

Propriétaire dès l'origine
Propriétaire par suite d'une transmission de propriété
Licencié exclusif

Attention : Si le demandeur agit en qualité de « *propriété par suite d'une transmission de propriété* » ou en qualité de « *licencié exclusif* », devront être obligatoirement renseignés le numéro et la date de l'inscription au registre de la transmission de propriété ou de la licence exclusive.

N° d'inscription *

Date *

jj / mm / aaaa

Dans le cas où vous souhaitez transmettre un « *justificatif de la transmission ou droit de licence* » un fichier doit être télé-versé à partir de votre ordinateur. Il convient de cliquer sur l'onglet « *Sélectionner votre fichier* » pour avoir accès à vos données personnelles.

Si nécessaire, un document (justificatif de la transmission ou droit de licence) peut être joint

Sélectionner votre fichier 

Une fois le fichier télé-versé, le fichier apparaît de la manière suivante :

Si nécessaire, un document (justificatif de la transmission ou droit de licence) peut être joint



- Justificatif de la transmission de propriété ou droit de licence.pdf 

Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur la « *corbeille* » rouge.

- 2) Pour enregistrer votre motif « *marque de renommée* », cliquez sur le bouton

VALIDER

Votre motif va alors apparaître dans un bloc « *motif(s) relatif(s)* ».

- 3) Si ce motif est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

4) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets  (modifier) ou  (supprimer). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

5) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau motif à l'aide

AJOUTER UN MOTIF

du bouton :

Création d'un motif relatif « *Atteinte au nom, à l'image et à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI* »

1) Pour demander la nullité de la marque contestée sur ce motif, cliquez sur

AJOUTER UN MOTIF

puis au sein du menu déroulant, sélectionnez « *Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI* » :

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

Marque

Marque de renommée

Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI

Atteinte au nom d'une entité publique

Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)

Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)

Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque

Dénomination ou raison sociale

Nom commercial ou enseigne

Nom de domaine

Pour ce motif, un certain nombre d'informations vous sont demandées. Une zone de texte est disponible pour les saisir à l'aide du clavier.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

- 2) Il vous est d'abord demandé de préciser si le type du signe invoqué.

Si le signe que vous invoquez est **verbal** (c'est-à-dire un signe constitué de chiffres et/ou de lettres et/ou de mots en caractères noirs), il convient de cliquer sur « verbal » dans le champ

Est un type de signe :

suivant : ☐ Verbal ☒ Autre , lequel est par défaut est sur la position « Autre ». Le bouton

Est un type de signe :

apparaîtra alors de la manière suivante ☒ Verbal ☐ Autre . A ce stade, il devient alors obligatoire d'indiquer la désignation du signe en renseignant le champ suivant :

Désignation du signe *

Si le signe que vous invoquez est **figuratif** (c'est-à-dire un signe constitué d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots) ou semi-figuratif (c'est-à-dire une marque combinant des éléments verbaux, dessins et couleurs), il convient de laisser le champ « Type de signe » sur la position « Autre ». A ce stade, il devient alors obligatoire de fournir la représentation du signe antérieur

Représentation du signe antérieur *

invoqué Sélectionner votre fichier 

selon les modalités expliquées ci-après.

- 3) Dans le cas où vous devez obligatoirement transmettre une « Représentation du signe antérieur », un « Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur » ou un « Document propre à justifier en quoi ce signe identifie la collectivité territoriale ou l'EPCI », un fichier contenant l'un ou l'autre de ces documents doit être télé-versé à partir de votre ordinateur. Il convient de cliquer sur l'onglet « Sélectionner votre fichier » pour avoir accès à vos données personnelles.

Sélectionner votre fichier 

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF. Seule la « représentation du signe antérieur » peut être fournie dans un fichier au format image.

Une fois le fichier télé-versé, vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur ⓘ

- EXISTENCE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE OU EPCI.pdf 

4) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille :  .

5) Pour enregistrer votre motif « *Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI* », cliquez sur le bouton  .

6) Si ce motif est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :



7) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets  (modifier) ou  (supprimer). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

8) Une fois votre motif relatif, renseigné et complété, vous pouvez en ajouter un nouveau à l'aide du bouton :  et du menu déroulant suivant :

MOTIF(S) RELATIF(S)

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif 

Marque

Marque de renommée

Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI

Atteinte au nom d'une entité publique

Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)

Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)

Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque

Dénomination ou raison sociale

Nom commercial ou enseigne

Nom de domaine

Création d'un motif relatif « Atteinte au nom d'une entité publique »

- 1) Pour former la nullité de la marque contestée sur ce motif, cliquez sur l'onglet « *Atteinte au nom d'une entité publique* ».
- 2) Pour ce motif, un certain nombre d'informations vous sont demandées. Une zone de texte est disponible pour les saisir à l'aide du clavier.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

- 3) Vous devez obligatoirement transmettre un « *Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur* ». Vous devez alors télé-verser un fichier à partir de votre ordinateur. Il convient de cliquer sur l'onglet « *Sélectionner votre fichier* » pour avoir accès à vos données personnelles.

Sélectionner votre fichier 

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

- 4) Une fois le fichier télé-versé, vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur 
• Existence entité publique.pdf 

- 5) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille :  .
- 6) Pour enregistrer votre motif « *Atteinte au nom d'une entité publique* », cliquez sur le bouton

VALIDER

Votre motif va alors apparaître dans un bloc « *Motif(s) relatif(s)* ».

- 7) Si ce motif est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

- 8) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets  (modifier) ou  (supprimer). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

- 9) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau fondement à l'aide du bouton : **AJOUTER UN MOTIF** et du menu déroulant suivant :

MOTIF(S) RELATIF(S)

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

- Marque
- Marque de renommée
- Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI
- Atteinte au nom d'une entité publique
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)
- Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque
- Dénomination ou raison sociale
- Nom commercial ou enseigne
- Nom de domaine

Création d'un motif relatif « *Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)* »

- 1) Pour demander la nullité de la marque contestée sur ce motif, cliquez sur l'onglet « *Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)* ».
- 2) Pour une indication géographique, un certain nombre d'informations vous sont demandées. Une zone de texte est disponible pour les saisir à l'aide du clavier.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

- 3) Vous devez obligatoirement transmettre un « *Document d'homologation* » et un « *Document justifiant que le demandeur est autorisé à exercer les droits découlant du droit antérieur* ». Vous devez alors télé-verser un fichier à partir de votre ordinateur. Pour ce faire, il convient de cliquer sur l'onglet « *sélectionner votre fichier* » pour avoir accès à vos données personnelles.

Sélectionner votre fichier

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

- 4) Une fois le fichier télé-versé, vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

Document d'homologation ⓘ
• Homologation IG.pdf 🗑️

- 5) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille : 🗑️ .

- 6) Pour enregistrer votre fondement « *Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b) »*,

VALIDER

cliquez sur le bouton .

Votre motif va alors apparaître dans un bloc « *Motif(s) relatif(s)* ».

- 7) Si ce motif est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

- 8) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets  (*modifier*) ou  (*supprimer*). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

- 9) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau fondement à l'aide du bouton : **AJOUTER UN MOTIF** et du menu déroulant suivant :

MOTIF(S) RELATIF(S)

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

Marque
Marque de renommée
Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI
Atteinte au nom d'une entité publique
Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)
Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)
Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque
Dénomination ou raison sociale
Nom commercial ou enseigne
Nom de domaine

Création d'un motif relatif « Indication géographique (au sens de l'article L 722-1 a et c) »

- 1) Pour demander la nullité de la marque contestée sur ce motif, cliquez sur l'onglet « Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c) ».
- 2) Pour une indication géographique, un certain nombre d'informations vous sont demandées. Une zone de texte est disponible pour les saisir à l'aide du clavier.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

- 3) Vous devez obligatoirement transmettre un « Document d'homologation » et un « Document justifiant que le demandeur est autorisé à exercer les droits découlant du droit antérieur ». Vous devez alors télé-verser un fichier à partir de votre ordinateur. Pour ce faire, il convient de cliquer sur l'onglet « sélectionner votre fichier » pour avoir accès à vos données personnelles.

Sélectionner votre fichier 

Attention : Le fichier téléversé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

- 4) Une fois le fichier télé-versé, vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur 

- Existence de l'AO ou de l'IG.pdf 

- 5) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille :  .

- 6) Pour enregistrer votre fondement « Indication géographique (au sens de l'article L 722-1 a et

VALIDER

c) », cliquez sur le bouton .

Votre fondement va alors apparaître dans un bloc « Motif(s) relatif(s) ».

- 7) Si ce motif est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

- 8) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets  (modifier) ou  (supprimer). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

- 9) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau fondement à l'aide du bouton : AJOUTER UN MOTIF et du menu déroulant suivant :

MOTIF(S) RELATIF(S)

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

- Marque
- Marque de renommée
- Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI
- Atteinte au nom d'une entité publique
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)
- Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque
- Dénomination ou raison sociale
- Nom commercial ou enseigne
- Nom de domaine

Création d'un motif relatif « *Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque* »

- 1) Pour demander la nullité de la marque contestée sur ce motif, cliquez sur « *Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque* » dans le menu déroulant.
- 2) Pour ce motif, un certain nombre d'informations vous sont demandées. Une zone de texte est disponible pour les saisir à l'aide du clavier.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Il vous est notamment demandé d'identifier le type de marque invoqué.

Si la marque antérieure que vous invoquez est **verbale** (c'est-à-dire une marque constituée de chiffres et/ou de lettres et/ou de mots en caractères noirs), il convient de sélectionner « *Marque verbale* » dans le champ « *est une marque de type* » :

Est une marque de type : *

Type de signe

- Marque verbale
- Autre

A ce stade, il devient alors obligatoire d'indiquer le nom de la marque en renseignant le champ

Nom de la marque *

suivant :

Si la marque antérieure que vous invoquez est **figurative** (c'est-à-dire une marque constituée d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots) ou semi-figurative (c'est-à-dire une marque combinant des éléments verbaux, dessins et couleurs), il convient de sélectionner « Autre » dans le champ « Est une marque de type ». A ce stade, il devient alors obligatoire de fournir la représentation de la marque invoquée selon les modalités expliquées ci-après.

- 3) Dans le cas où vous devez transmettre une « Représentation du signe antérieur », un « Document justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur » ou un « Document (justificatif de la transmission ou droit de licence) », un fichier contenant l'un ou l'autre de ces documents doit être télé-versé à partir de votre ordinateur. Il convient de cliquer sur l'onglet « Sélectionner votre fichier » pour avoir accès à vos données personnelles.

Sélectionner votre fichier 

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF. Seule la « Représentation du signe antérieur » peut être fournie dans un fichier au format image.

- 4) Une fois le fichier télé-versé, vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

Si nécessaire, un document (justificatif de la transmission ou droit de licence) peut être joint



- Justificatif de la transmission de propriété ou droit de licence.pdf 

- 5) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille :  .

- 6) Pour enregistrer votre motif « Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de

VALIDER

la marque », cliquez sur le bouton .

Votre motif va alors apparaître dans un bloc « Motif(s) relatif(s) ».

- 7) Si ce fondement est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

- 8) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets  (modifier) ou  (supprimer). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

- 9) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau fondement à l'aide du bouton : AJOUTER UN MOTIF et du menu déroulant suivant :

MOTIF(S) RELATIF(S)

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

Marque

Marque de renommée

Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI

Atteinte au nom d'une entité publique

Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)

Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)

Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque

Dénomination ou raison sociale

Nom commercial ou enseigne

Nom de domaine

Création d'un motif relatif « *Dénomination ou raison sociale* »

- 1) Pour demander la nullité de la marque contestée sur ce motif, cliquez sur l'onglet « *dénomination ou raison sociale* ».
- 2) Un certain nombre d'informations vous sont demandées. Une zone de texte est disponible pour les saisir à l'aide du clavier.
Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.
- 3) Vous devez obligatoirement transmettre un/des « *document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur* ». Vous devez alors télé-verser un fichier à partir de votre ordinateur. Pour ce faire, il convient de cliquer sur « *sélectionner votre fichier* » :

Sélectionner votre fichier 

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

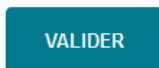
- 4) Une fois le fichier télé-versé, vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur 

- Existence de la dénomination sociale.pdf 

- 5) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille :  .

- 6) Pour enregistrer votre motif « *Dénomination ou raison sociale* », cliquez sur le bouton



Votre motif va alors apparaître dans un bloc « *Motif(s) relatif(s)* ».

- 7) Si ce fondement est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :



- 8) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets  (*modifier*) ou  (*supprimer*). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

- 9) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau fondement à l'aide du bouton : **AJOUTER UN MOTIF** et du menu déroulant suivant :

MOTIF(S) RELATIF(S)

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

- Marque
- Marque de renommée
- Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI
- Atteinte au nom d'une entité publique
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)
- Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)
- Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque
- Dénomination ou raison sociale
- Nom commercial ou enseigne
- Nom de domaine

Création d'un motif relatif « *Nom commercial ou enseigne* »

- 1) Pour demander la nullité de la marque contestée sur ce motif, cliquez sur « *Nom commercial ou enseigne* ».
- 2) Un certain nombre d'informations vous sont demandées. Une zone de texte est disponible pour les saisir à l'aide du clavier.

Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.

Il vous est notamment demandé d'indiquer si le droit que vous invoqué est un « *nom commercial* » ou une « *enseigne* ».

Si le droit invoqué est une « *enseigne* » vous devez alors indiquer de quel type de signe il s'agit.

Si le signe est **verbal** (c'est-à-dire un signe constitué de chiffres et/ou de lettres et/ou de mots en caractères noirs), il convient de cliquer sur le menu déroulant « *Type de signe* » et de signaler « *signe verbal* » :

Est-ce un signe de type : *

Type de signe

Signe verbal

Autre

A ce stade, il devient alors obligatoire d'indiquer la désignation du signe en renseignant le champ

Désignation du signe *

suivant :

Si le signe que vous invoquez est **figuratif** (c'est-à-dire un signe constitué d'un dessin, sans lettres, chiffres ou mots) ou **semi-figuratif** (c'est-à-dire une marque combinant des éléments verbaux, dessins et couleurs), il convient de sélectionner « *Autre* » dans le champ « *Type de signe* ». A ce stade, il devient alors obligatoire de fournir la représentation du signe invoqué selon les modalités expliquées ci-après.

- 3) Dans le cas où vous devez transmettre une « *Représentation du signe antérieur* » ou un/des « *document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur* » un fichier doit être téléversé à partir de votre ordinateur. Il convient alors de cliquer sur « *sélectionner votre fichier* » :

Sélectionner votre fichier

Attention : Le fichier téléversé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF. Seule la « *Représentation du signe antérieur* » peut être fournie dans un fichier au format image.

- 4) Une fois le fichier téléversé. Vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur

• Existence NOM COMMERCIAL OU ENSEIGNE.pdf

- 5) Dans l'hypothèse où le document téléversé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille :

- 6) Pour enregistrer votre motif « *Nom commercial ou enseigne* », cliquez sur le bouton

VALIDER

7) Votre motif va alors apparaître dans un bloc « *Motif(s) relatif(s)* ».

8) Si ce fondement est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

9) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets  (*modifier*) ou  (*supprimer*). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

10) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau fondement à l'aide du bouton : **AJOUTER UN MOTIF** et du menu déroulant suivant :

MOTIF(S) RELATIF(S)

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

Marque

Marque de renommée

Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI

Atteinte au nom d'une entité publique

Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)

Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)

Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque

Dénomination ou raison sociale

Nom commercial ou enseigne

Nom de domaine

Création d'un motif relatif « *Nom de domaine* »

- 1) Pour demander la nullité de la marque contestée sur ce motif, cliquez sur « *Nom de domaine* ».
- 2) Un certain nombre d'informations vous sont demandées. Une zone de texte est disponible pour les saisir à l'aide du clavier.
Attention : Les champs identifiés par un astérisque doivent obligatoirement être complétés.
- 3) Vous devez obligatoirement transmettre un/des « *document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur* » que vous pouvez le télécharger en cliquant sur « *sélectionner votre fichier* » :



Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

- 4) Une fois le fichier télé-versé. Vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

Document(s) justifiant de l'existence et de la portée du droit antérieur

- Existence NDD.pdf

- 5) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille :

VALIDER

- 6) Pour enregistrer votre motif « *Nom de domaine* », cliquez sur le bouton

Votre motif va alors apparaître dans un bloc « *Motif(s) relatif(s)* ».

- 7) Si ce fondement est bien renseigné et conforme à vos attentes vous pouvez passer à l'étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

- 8) Dans l'hypothèse où le motif ajouté ne vous conviendrait pas, il est possible de le modifier ou de le supprimer en cliquant sur les onglets (*modifier*) ou (*supprimer*). Ces actions peuvent être effectuées à tout moment avant le paiement de la demande en nullité.

- 9) Une fois votre motif, renseigné et complété, vous pouvez ajouter un nouveau fondement à l'aide du bouton : **AJOUTER UN MOTIF** et du menu déroulant suivant :

MOTIF(S) RELATIF(S)

Création d'un motif de ... *

Choisissez le type de motif

Marque
Marque de renommée
Atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une Collectivité territoriale ou d'un EPCI
Atteinte au nom d'une entité publique
Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 b)
Indication géographique (au sens de l'article L. 722-1 a et c)
Dépôt non autorisé par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque
Dénomination ou raison sociale
Nom commercial ou enseigne
Nom de domaine

Motif(s) absolu(s)

Vous pouvez choisir un ou plusieurs motif(s) absolu(s) parmi la liste des motifs absolus suivante :

- ☐ Le signe ne peut constituer une marque
- ☐ Le signe est exclusivement constitué de la forme ou une autre caractéristique imposée par la nature/ la fonction ou donnant au produit sa valeur substantielle
- ☐ Le signe est dépourvu de caractère distinctif
- ☐ Le signe est composé exclusivement d'éléments devenus usuels
- ☐ Le signe est composé exclusivement d'éléments pouvant servir à désigner une caractéristique du produit ou du service
- ☐ Le signe est contraire à l'ordre public ou dont l'usage est légalement interdit
- ☐ Le signe est de nature à tromper le public
- ☐ Le signe consiste en la dénomination d'une variété végétale
- ☐ La marque a été déposée de mauvaise foi
- ☐ Le signe est exclu de l'enregistrement en application de l'article 6ter de la convention de Paris
- ☐ Le signe est exclu de l'enregistrement en application des législations prévoyant la protection des appellations d'origines et des indications géographiques, des mentions traditionnelles pour les vins et des spécialités traditionnelles garanties
- ☐ La marque de garantie ou collective ne remplit pas les conditions prévues respectivement aux articles L 715-1 et L715-6
- ☐ La marque de garantie ou collective ne répond pas aux conditions prévues respectivement aux articles L. 715-2 et L. 715-7
- ☐ Le règlement d'usage de la marque de garantie ou collective est contraire à l'ordre public
- ☐ La marque de garantie ou collective risque d'induire le public en erreur sur son caractère ou sa signification
- ☐ Le nouveau titulaire de la marque de garantie ou collective ne répond pas aux conditions prévues respectivement aux articles L 715-3 et L 715-8
- ☐ Motifs spécifiques concernant les marques collectives de certification (Loi n° 91-7 du 4 janvier 1991)

Pour identifier un motif absolu servant de base à la demande en nullité, cliquez sur l'encadré gris à gauche du motif :

- ☒ Le signe ne peut constituer une marque
- ☐ Le signe est exclusivement constitué de la forme ou une autre caractéristique imposée par la nature/ la fonction ou donnant au produit sa valeur substantielle
- ☐ Le signe est dépourvu de caractère distinctif
- ☐ Le signe est composé exclusivement d'éléments devenus usuels
- ☐ Le signe est composé exclusivement d'éléments pouvant servir à désigner une caractéristique du produit ou du service
- ☐ Le signe est contraire à l'ordre public ou dont l'usage est légalement interdit
- ☐ Le signe est de nature à tromper le public
- ☐ Le signe consiste en la dénomination d'une variété végétale
- ☐ La marque a été déposée de mauvaise foi
- ☐ Le signe est exclu de l'enregistrement en application de l'article 6ter de la convention de Paris
- ☐ Le signe est exclu de l'enregistrement en application des législations prévoyant la protection des appellations d'origines et des indications géographiques, des mentions traditionnelles pour les vins et des spécialités traditionnelles garanties
- ☐ La marque de garantie ou collective ne remplit pas les conditions prévues respectivement aux articles L 715-1 et L715-6
- ☐ La marque de garantie ou collective ne répond pas aux conditions prévues respectivement aux articles L. 715-2 et L. 715-7
- ☐ Le règlement d'usage de la marque de garantie ou collective est contraire à l'ordre public
- ☐ La marque de garantie ou collective risque d'induire le public en erreur sur son caractère ou sa signification
- ☐ Le nouveau titulaire de la marque de garantie ou collective ne répond pas aux conditions prévues respectivement aux articles L 715-3 et L 715-8
- ☐ Motifs spécifiques concernant les marques collectives de certification (Loi n° 91-7 du 4 janvier 1991)

Si le motif a bien été sélectionné, une coche apparaîtra :

MOTIF(S) ABSOLU(S)

- ☒ Le signe ne peut constituer une marque
- ☐ Le signe est exclusivement constitué de la forme ou une autre caractéristique imposée par la nature/ la fonction ou donnant au produit sa valeur substantielle
- ☐ Le signe est dépourvu de caractère distinctif
- ☐ Le signe est composé exclusivement d'éléments devenus usuels
- ☐ Le signe est composé exclusivement d'éléments pouvant servir à désigner une caractéristique du produit ou du service
- ☐ Le signe est contraire à l'ordre public ou dont l'usage est légalement interdit
- ☐ Le signe est de nature à tromper le public
- ☐ Le signe consiste en la dénomination d'une variété végétale
- ☐ La marque a été déposée de mauvaise foi

EXPOSE DES MOYENS

Cette étape a pour objectif de fournir votre exposé des moyens c'est-à-dire un argumentaire démontrant en quoi la marque contestée doit être annulée.

Attention, cet exposé des moyens doit contenir, pour les motifs relatifs, la portée des produits/services/activités/missions/attributions ou domaines d'intervention invoquée à l'appui de la demande en nullité.

Vous ne pouvez joindre qu'un seul document. Veillez donc à regrouper l'ensemble de vos arguments dans un seul et même fichier.

- 1) Pour joindre un fichier incluant un exposé des moyens, cliquez sur l'onglet « EXPOSE DES MOYENS » :

FORMER UNE DEMANDE DE NULLITÉ

1 Intervenants

Demandeur(s)
Mandataire
Destinataire
Titulaire(s) de la marque
contestée
Signataire

2 Marque contestée

3 Motif(s) de la demande

4 Exposé des moyens >

5 Annexes

6 Récapitulatif

7 Paiement

- 2) Pour télé-verser à partir de votre ordinateur un fichier contenant l'exposé des moyens, cliquez sur l'onglet « Sélectionner votre fichier » pour avoir accès à vos données personnelles :

Fichier * 

Sélectionner votre fichier 

Attention : Le fichier télé-versé à partir de votre ordinateur doit impérativement être fourni au format PDF.

- 3) Une fois le fichier télé-versé. Vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué :

[Exposé des moyens.pdf](#)

- 4) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur la corbeille :  .

- 5) Pour enregistrer votre fichier et passer à l'étape suivante, cliquez sur le bouton

ÉTAPE SUIVANTE

ANNEXES

Cette étape vous permet de joindre une ou plusieurs pièces complémentaires à votre demande en nullité.

Attention : les fichiers télé-versés ne peuvent excéder la taille de 100.00 Mo et doivent appartenir aux types .pdf, .docx, .doc, .jpg, .jpeg, .png, .tiff, .tif, .txt, .bmp, .mp3 et .mp4

- 1) Pour ajouter des annexes, cliquez sur l'onglet « ANNEXES » :

FORMER UNE DEMANDE DE NULLITÉ

1 Intervenants

Demandeur(s)

Mandataire

Destinataire

Titulaire(s) de la marque
contestée

Signataire

2 Marque contestée

3 Motif(s) de la demande

4 Exposé des moyens

5 Annexes



6 Récapitulatif

7 Paiement

- 2) Cliquez ensuite sur le bouton « Glissez-déposez ou cliquez pour ajouter des documents » pour accéder à vos données personnelles.

Attention : les fichiers télé-versés ne peuvent excéder la taille de 100.00 Mo et doivent appartenir aux types pdf, jpeg, mp4, mp3.

- 3) Une fois le fichier télé-versé, les mentions suivantes apparaîtront, indiquant son titre, son type et sa date d'ajout. Vous pouvez le visualiser en cliquant sur le nom que vous lui avez attribué.

Nom	Type	Date d'ajout	Actions
Autres pièces ou documents (1).pdf	Autres pièces ou documents	01/07/2022	

- 4) Dans l'hypothèse où le document télé-versé ne vous conviendrait pas, il est possible de le supprimer en cliquant sur l'icône .

- 5) Pour ajouter un nouveau document, cliquez sur « *Glissez-déposez ou cliquez pour ajouter des documents* » :

 Glissez-déposez ou cliquez pour ajouter des documents

- 6) Une fois l’/les annexe(s) téléchargée(s) vous pouvez passer à l’étape suivante :

ÉTAPE SUIVANTE

RECAPITULATIF

FORMER UNE DEMANDE DE NULLITÉ

1 Intervenants

Demandeur(s)
Mandataire
Destinataire
Titulaire(s) de la marque
contestée
Signataire

2 Marque contestée

3 Motif(s) de la demande

4 Exposé des moyens

5 Annexes

6 Récapitulatif



7 Paiement

La rubrique « *Récapitulatif* » a pour objet de faire vérifier par la personne qui effectue la demande en nullité que le récapitulatif des données qui lui est présenté est conforme à ce qu’il souhaite déposer.

La première partie permet à la personne qui effectue la demande en nullité d’attester de façon active que les données présentées à la relecture sont conformes à ses attentes.

La seconde partie récapitule le montant des redevances qui sont à acquitter au vu des données de la demande en nullité.

La troisième partie est constituée par le récapitulatif qui reprend les informations saisies aux étapes précédentes.

Cette rubrique donne accès à l'étape de paiement qui coïncide avec la validation définitive du récapitulatif de la demande en nullité.

Attention : Après la validation définitive de ce récapitulatif, il n'est plus possible de modifier les données y figurant.

CONFORMITE DE LA DEMANDE :

Par défaut, la case de confirmation est décochée. Le paiement est alors impossible.

☐ Je confirme que les données ci-dessus sont conformes à mes attentes

Veuillez cocher cette case

A ce stade, il faut vérifier le montant des redevances et le récapitulatif présentés au-dessus. Si les données ne sont pas conformes à vos attentes, corrigez les rubriques concernées en cliquant sur les onglets « à modifier ».

ÉTAPE SUIVANTE

Afin de finaliser votre demande en nullité vous devez cliquer sur

REDEVANCES :

Il convient de vérifier le montant des redevances au regard des prestations revendiquées. Pour connaître le montant des redevances d'une demande en nullité, rendez-vous sur le site www.inpi.fr, rubrique « Services et prestations ».

PAIEMENT :

L'écran de paiement s'affiche comme ci-dessous, et comporte le détail de la prestation :

MONTANT DES REDEVANCES

Prestation	Tarif	Quantité	Total
Demande en nullité ou déchéance	600,00 €	1	600,00 €

Total à payer 600,00 €

Le paiement peut se faire soit par carte bancaire, soit par prélèvement sur un compte professionnel ouvert à l'INPI :

CARTE BANCAIRE	COMPTE PROFESSIONNEL INPI
Payeur Monsieur Le Goff Gaston Rue de Paris 76600 Le Havre France Vous n'êtes pas le payeur ?   PAYER	N° de compte professionnel * Mot de passe * PAYER

Attention : une fois le paiement effectué, il n'est plus possible de modifier les données de la demande en nullité que vous avez saisies.

Une fois le paiement effectué, un message vous informe que votre demande a bien été reçue par l'Institut. Un courriel de confirmation ainsi que le reçu de paiement de votre demande en nullité vous sont également envoyés à l'adresse courriel à laquelle votre compte client est rattaché.

Après paiement, s'affiche alors une fenêtre vous invitant à télécharger le récapitulatif de votre demande ou à aller sur le dossier :



Le paiement de votre demande en nullité a été réalisé avec succès

Un email va vous être envoyé contenant le numéro de votre nullité. Vous pouvez consulter votre dossier.

 [Télécharger le récapitulatif](#)

[Aller sur le dossier](#)

La demande en nullité ainsi effectuée apparaît alors dans la corbeille « *Dossiers en cours d'examen* » sur la page d'accueil du portail des marques.

Dossiers en cours d'examen (y compris marques internationales désignant la France)

63

Si le demandeur est une **personne morale de droit public** et s'est identifié comme tel dans la rubrique « *intervenants* », il lui est possible de payer par carte bancaire, par prélèvement sur un compte professionnel ouvert à l'INPI ou par mémoire administratif.

CARTE BANCAIRE	COMPTE PROFESSIONNEL INPI	MÉMOIRE ADMINISTRATIF
Payeur Monsieur guillerm brendan rue de paris 92400 courbevoie France bguillerm@inpi.fr 0629870000 Consent à recevoir les notifications uniquement par courrier électronique Vous n'êtes pas le payeur ?   PAYER	N° de compte professionnel * Mot de passe * PAYER	Ce mode de paiement est réservé aux collectivités territoriales et aux établissements publics PAYER

Attention : le mode de paiement par mémoire administratif est exclusivement réservé aux collectivités territoriales et aux établissements publics.

Pour payer par Mémoire Administratif, le client doit cliquer sur le bouton  dans l'encadré correspondant.

Un courriel de confirmation comportant le récapitulatif du projet de demande en déchéance ainsi que le mémoire administratif correspondant est envoyé à l'adresse courriel à laquelle votre compte client est rattaché et un message en bleu apparaît indiquant que votre demande a bien été reçue par l'Institut.

Le Mémoire Administratif est valable 4 mois à compter de son émission. A défaut la demande est déclarée irrecevable. Il est impératif de rappeler la référence du mémoire administratif attribuée par l'Institut (VIR-0000000) dans l'objet du virement pour que ce paiement soit pris en compte.

Attention : la date qui sera attribuée à votre demande correspondra à la date de règlement des redevances.

Agir dans le cadre d'une demande en nullité en ligne

Sur le portail des marques, vous avez accès à l'ensemble des demandes en nullité dans lesquelles vous vous êtes identifié.

Que vous soyez identifiés comme le demandeur ou son représentant ou comme le titulaire de la marque contestée ou son représentant, les demandes en nullités sont classées au sein de la corbeille « *dossiers en cours d'examen* » avec l'ensemble de vos dossiers marques actifs. Pour n'afficher que vos dossiers de nullité, cliquez sur le menu déroulant « *Type de procédure* » et sélectionnez « *Nullité* » :

Dossiers en cours d'examen (y compris marques internationales désignant la France)

Rechercher par référence client, numéro national ou email du signataire ...

Type de procédure

Type de procédure	Numéro	Marque	Référence client	Nom / Raison sociale	Type	Date de la demande
Opposition	OP22-0154	L'or (bis)		fezfe	Dénomination ou raison sociale	23/06/2022
Opposition	OP22-0172	Binchotan		guillerm	Nom de domaine	29/06/2022
Déchéance	DC22-0010	CERCLE DES EXPERTS DE L'ENTREPRISE		guillerm	La marque n'a pas fait l'objet d'...	12/05/2022
Nullité	NL22-0067	CERCLE DES EXPERTS DE L'ENTREPRISE		guillerm	Marque	21/06/2022
Nullité	NL22-0065	Binchotan		guillerm	Nom de domaine	21/06/2022
Nullité	NL22-0044	CAFE AMERICA		AT B.V.	Nom de domaine	08/06/2022

Pour retrouver une demande en nullité, vous pouvez également utiliser la fonctionnalité « Recherche » située dans le bandeau en haut à gauche :

Dossiers en cours d'examen (y compris marques internationales désignant la France)

Rechercher par référence client, numéro national ou email du signataire ...

Type de procédure

Type de procédure	Numéro	Marque	Référence client	Nom / Raison sociale	Type	Date de la demande
Opposition	OP22-0154	L'or (bis)		fezfe	Dénomination ou raison sociale	23/06/2022
Opposition	OP22-0172	Binchotan		guillerm	Nom de domaine	29/06/2022
Déchéance	DC22-0010	CERCLE DES EXPERTS DE L'ENTREPRISE		guillerm	La marque n'a pas fait l'objet d'...	12/05/2022
Nullité	NL22-0067	CERCLE DES EXPERTS DE L'ENTREPRISE		guillerm	Marque	21/06/2022
Nullité	NL22-0065	Binchotan		guillerm	Nom de domaine	21/06/2022
Nullité	NL22-0044	CAFE AMERICA		AT B.V.	Nom de domaine	08/06/2022

AFFICHAGE D'UN DOSSIER

Au sein de chaque dossier, dans les informations générales, se trouve l'information relative à l'étape du dossier en cours (en attente de notification, en cours d'instruction, en attente de décision, suspendu, dossier terminé) :

Nullité NL22-0078

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date de la demande

01/07/2022

Référence client

-

Etape du dossier

En attente de notification

TRANSMETTRE UN DOCUMENT

- 1) Pour accéder au dossier dématérialisé d'une demande en nullité, cliquez sur n'importe quelle donnée de la ligne concernée :

Type de procédure	Numéro	Marque	Référence client	Nom / Raison sociale	Type	Date de la demande
Opposition	OP22-0172	Binchotan		guillerm	Nom de domaine	29/06/2022
Déchéance	DC22-0010	CERCLE DES EXPERTS DE L'ENTREPRISE		guillerm	La marque n'a pas fait l'objet d'...	12/05/2022
Nullité	NL22-0067	CERCLE DES EXPERTS DE L'ENTREPRISE		guillerm	Marque	21/06/2022

- 2) Cliquer ensuite sur « *Ajouter des documents* » dans la rubrique « *Documents* » :

DOCUMENTS			
Nom	Type	Date d'ajout	Télécharger le fichier
recapitulatif_transactionOP22-0172_version1.pdf	Récapitulatif de dépôt	29/06/2022	Télécharger le fichier
Autres pièces ou documents (1).pdf	Autres pièces ou documents	29/06/2022	Télécharger le fichier
Exposé des moyens.pdf	Exposé des moyens	29/06/2022	Télécharger le fichier
Copie demande contestée.pdf	Copie marque contestée	29/06/2022	Télécharger le fichier
			AJOUTER DES DOCUMENTS
Télécharger la liste des pièces déposées			

- 3) Une nouvelle fenêtre s'ouvre alors :

Ajouter des documents

Sélectionnez vos fichiers

VALIDER

- 4) Cliquez sur « *Sélectionnez vos fichiers* » pour accéder au fichier désiré sur votre ordinateur. Une fois le fichier sélectionné, la fenêtre suivante apparaît :

Ajouter des documents

Glissez-déposez ou cliquez pour ajouter des documents

Types de fichiers autorisés: pdf, mp4, mp3, jpeg
Poids maximum autorisé: 100Mo

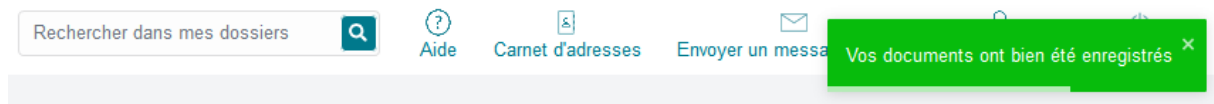
RÉINITIALISER

Nom du fichier	Type du document à ajouter
ARRETS.pdf	Sélectionner ...

VALIDER

- 5) Choisissez alors le type de document (*par exemple : demande de suspension, observations en réponse ...*) puis cliquez sur « *valider* ».

- Un message de confirmation vous informe de la bonne transmission du document :



- Un courriel de confirmation de bonne réception de la transmission d'un nouveau document vous sera également envoyé à votre adresse courriel.
- Le document déposé apparaît également au sein de la rubrique documents :

Nom	Type	Date d'ajout	Télécharger le fichier
Autres pièces ou documents (1).pdf	Observations en réponse	29/06/2022	Télécharger le fichier
recapitulatif_transactionOP22-0172_version1.pdf	Récapitulatif de dépôt	29/06/2022	Télécharger le fichier
Autres pièces ou documents (1).pdf	Autres pièces ou documents	29/06/2022	Télécharger le fichier
Exposé des moyens.pdf	Exposé des moyens	29/06/2022	Télécharger le fichier
Copie demande contestée.pdf	Copie marque contestée	29/06/2022	Télécharger le fichier

AJOUTER DES DOCUMENTS

Télécharger la liste des pièces déposées

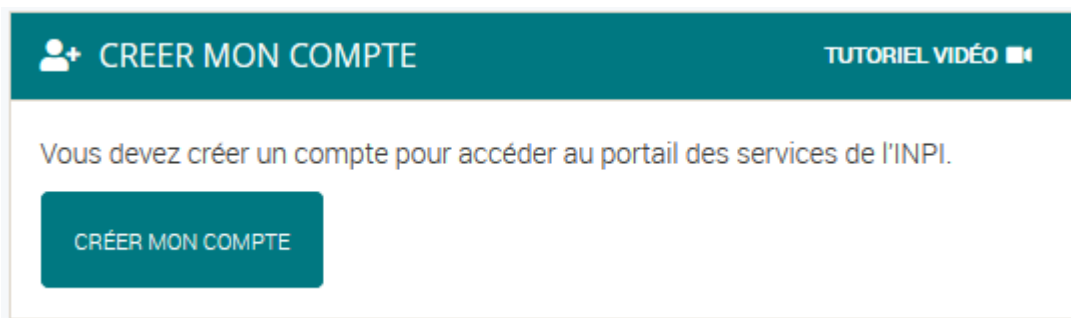
Ce ou ces nouveaux documents va/vont faire l'objet d'un examen par le juriste en charge du dossier.

DEMANDER LE RATTACHEMENT A UN DOSSIER EN TANT QUE TITULAIRE DE LA MARQUE CONTESTEE

Vous avez reçu une notification de l'INPI par voie postale et un courrier vous indiquant la marche à suivre pour accéder à votre dossier en ligne.

Vous devez :

- 1) Vous créer un compte e-Procédure à partir de l'adresse suivante : <https://procedures.inpi.fr/> et cliquer sur « créer un compte ».



- 2) Vous connecter au Portail de l'opposition, de la nullité et de la déchéance.

Une fois sur le portail, il convient de :

- 3) Cliquer en haut à droite des corbeilles sur l'onglet « Demander ou modifier un accès » :

Demander ou modifier un accès ▼

- 4) Et cliquer sur l'onglet « Je suis le titulaire d'une marque contestée » :

Demander ou modifier un accès ▼

J'ai reçu un code d'accès
Je suis nouveau mandataire
Je suis mandataire et mes informations ont changé
Je ne suis plus mandataire
Je suis le titulaire d'une marque contestée

5) Indiquer :

- Le **numéro de la demande**: il s'agit de la référence de la demande en nullité attribuée par l'Institut et qui correspond au format suivant : NLAA-NNNN (AA étant l'année du dépôt de la demande en déchéance, NNNN étant le numéro qui lui a été attribué). Exemple : NL22-0074,
- le **numéro national de la marque contestée** (sans espace et sans millésime). Si la marque contestée est un enregistrement international désignant la France, il faut rajouter la mention « MIFR- » devant le numéro à saisir.
- votre **qualité** :

Je suis le titulaire d'une marque contestée

Numéro de la demande *	N° national de la marque contestée *
J'agis en qualité de *	
Sélectionner ...	
Titulaire personne physique de la marque contestée	
Représentant légal de la personne morale titulaire de la marque contestée (président, gérant etc.)	
Salarié de la personne morale titulaire de la marque contestée	

CONFIRMER

Attention : avant de valider votre demande de rattachement, vérifiez bien que l'adresse du compte est correcte. En effet, c'est à cette adresse que vous serez envoyées les notifications afférentes à

cette demande en nullité. Si l'adresse n'est pas correcte, cliquez sur  **Mon compte**, en haut à droite de l'écran.

Vous serez alors renvoyé sur la page vous permettant de modifier vos informations personnelles.

6) Si l'adresse du compte est correcte, cliquer enfin sur le bouton

CONFIRMER

La demande de rattachement est en attente de validation par le juriste.

Vous recevez alors un courriel sur votre boîte courriel vous indiquant que votre demande de rattachement a bien été reçue par l'INPI et est actuellement en cours d'examen.

Lorsque celle-ci sera validée, une confirmation par courriel vous sera adressée et vous aurez alors accès à votre dossier.

A savoir : dès votre demande de rattachement faite, vous pouvez transmettre un document à l'Institut en utilisant la fonctionnalité correspondante, et ce même si votre demande de rattachement n'a pas encore été validée par le juriste en charge du dossier.

DOCUMENTS

Vous n'avez pas les droits de voir les documents déposés pour cette demande.

AJOUTER DES DOCUMENTS

SE CONSTITUER MANDATAIRE DANS UN DOSSIER

Pour réaliser une demande de constitution de mandataire, vous devez :

- Disposer d'un compte e-procédures
- Vous connecter au Portail des Marques

Une fois sur le portail, il convient de :

- 1) Cliquer en haut à droite des corbeilles sur l'onglet « *Demander ou modifier un accès* » :

[Demander ou modifier un accès](#) ▼

- 2) Cliquer sur « ***je suis un nouveau mandataire*** » :

J'ai reçu un code d'accès
Je suis nouveau mandataire
Je suis mandataire et mes informations ont changé
Je ne suis plus mandataire
Je suis le titulaire d'une marque contestée

3) Une nouvelle page apparaît vous demandant d'indiquer :

- Le **type de procédure** concerné, à savoir « nullité »,
- Le **numéro du dossier** (N° de gestion) : il s'agit du numéro de la demande en nullité attribué par l'Institut qui correspond au format suivant : NLAA-NNNN (AA étant l'année du dépôt de la demande en nullité, NNNN étant le numéro qui lui a été attribué).
Exemple : NL22-0074,
- Le **la partie que vous représentez** (Demandeur ou Titulaire de la marque contestée),
- **Votre qualité** (utilisation du menu déroulant) : elle permettra au juriste en charge de votre dossier de vérifier que vous avez bien qualité à agir dans la procédure,
- Le **numéro national de la marque contestée** (sans espace et sans millésime). Si la marque contestée est un enregistrement international désignant la France, il faut rajouter la mention « MIFR- » devant le numéro à saisir.

Je suis nouveau mandataire

Type de procédure *	N° de gestion *
Nullité	NL22-0074
Quelle partie représentez vous ? *	N° national de la marque contestée *
Titulaire d'une marque contestée	MIFR-605000
J'agis en qualité de *	Joindre un fichier ⓘ
Avocat	Sélectionner votre fichier

Attention : avant de valider votre demande de constitution de mandataire, vérifiez bien que l'adresse du compte est correcte. En effet, c'est à cette adresse que vous serez envoyées les notifications

afférentes à cette demande en nullité. Si l'adresse n'est pas correcte, cliquez sur  **Mon compte**, en haut à droite de l'écran.

Vous serez alors renvoyé sur la page vous permettant de modifier vos informations personnelles.

4) Si l'adresse du compte est correcte, cliquer enfin sur le bouton

CONFIRMER

La demande de rattachement est en attente de validation par le juriste.

Vous recevez alors un courriel sur votre boîte courriel vous indiquant que votre demande de rattachement a bien été reçue par l'INPI et est actuellement en cours d'examen.

Lorsque celle-ci sera validée, une confirmation par courriel vous sera adressée et vous aurez alors accès à votre dossier.

A savoir : dès votre demande de rattachement faite, vous pouvez transmettre un document à l'Institut en utilisant la fonctionnalité correspondante, et ce même si votre demande de rattachement n'a pas encore été validée par le juriste en charge du dossier.

DOCUMENTS

Vous n'avez pas les droits de voir les documents déposés pour cette demande.

AJOUTER DES DOCUMENTS